

1- Eclairage

Deux points essentiels doivent retenir l'attention :

- le chœur avec :
 - . un éclairage direct de l'autel par deux projecteurs placés de chaque côté en hauteur ou à l'aplomb sur un seul allumage,
 - . un éclairage direct de l'ambon et un éclairage direct symétrique de l'autre côté sur un seul allumage,
 - . un éclairage, quand cela est possible, pour mettre en valeur le fond du chœur.L'éclairage général du chœur doit être supérieur en éclairement à celui de l'ensemble de l'église : entre 200 et 300 lux.
- le transept et la nef avec :
 - . un éclairage permettant de lire sans difficulté (100 à 150 lux)
 - . un éclairage d'ambiance propice à la prière, pouvant être réalisé par une lumière indirecte ou par une lumière directe modulable par variateur.

Quelques conseils : il est important de pouvoir jouer sur les différents éclairages en fonction de l'utilisation de l'église et des différentes cérémonies. Prévoir en conséquence des allumages séparés pour l'autel, l'ambon, l'ensemble du chœur, le transept, la grande et les petites nefs (direct et ambiance), le baptistère, le narthex, le porche. Prévoir également des circuits complémentaires, quand des points particuliers sont à mettre en valeur. Veiller à la discrétion des câbles. La remise en peinture d'une église donne souvent l'opportunité de reconsidérer l'éclairage, pour une remise en conformité et la dissimulation des câbles. L'installation doit être facile à entretenir et confortable à l'usage.

Remarques :

Il est souhaitable de conserver les appareils anciens de qualité : lustres de cristal, de bronze doré, couronnes de lumière, à restaurer le cas échéant et à pourvoir de nouveaux équipements électriques.

La commune peut participer aux frais d'installation de l'éclairage électrique dans la mesure où cet aménagement a pour but d'assurer la conservation de l'édifice et la sécurité du public ;

2- Chauffage

Avant de préconiser un type de chauffage, il faut en premier lieu s'assurer de la bonne ventilation du local : l'absence de ventilation peut entraîner le noircissement des voûtes et des murs, des dégradations de peinture,...sans compter les accidents dus à l'oxyde de carbone.

Chauffage électrique

- Type de chauffage direct :

par convecteurs ou panneaux radiants, le moins onéreux au niveau de l'investissement, mais coûteux en fonctionnement. Difficulté d'intégration de l'appareillage dans une église.
- Le chauffage par le sol :

Le plancher chauffant dans le sol : Utilisation du câble chauffant noyé dans la dalle, par accumulation, il permet une bonne répartition de chauffe. L'investissement est plus élevé que les convecteurs ou les panneaux radiants, mais l'utilisation des tarifs EDF (tarif jaune), dégressifs la nuit, permet des coûts moins élevés que le chauffage direct.

- Le plancher chauffant rapporté :

Plancher chauffant rayonnant, chauffage direct à chaleur douce, alimenté en très basse tension de sécurité. Sa puissance ajustable permet une faible inertie et garantit une montée rapide en température. Il reçoit tout type de revêtement compatible avec le chauffage rayonnant.

- Les panneaux radiants :

Les panneaux radiants à infra-rouge, souvent mal intégrés à des lustres et peu esthétiques, représentent une consommation élevée. Ils entraînent un confort limité ; la source de chaleur est trop ponctuelle et chauffe le sommet du corps.

- Les films chauffants :

Les films chauffants en plafond, constitués de panneaux radiants, permettent une répartition de chauffe uniforme, à condition d'avoir un plafond à une hauteur comprise entre 3 et 5 mètres, ce qui n'est pas le cas le plus courant dans nos églises. Ce procédé est plus adapté dans le cas de rénovations d'églises contemporaines avec plafond horizontal.

- Les tapis chauffants :

Utilisé principalement en rénovation, ce principe de chauffage électrique est implanté au droit de l'emprise des bancs ou des chaises. Il permet de chauffer uniquement les emplacements occupés durant les cérémonies. Peu utilisé, il reste un procédé relativement onéreux et d'une moindre longévité par rapport à d'autres types de chauffage.

Chauffage par production d'eau chaude

- Chauffage central par radiateur :

Ce chauffage implique une chaufferie, alimentée par les énergies disponibles soit : le charbon, le gaz naturel, le propane, le fuel ou l'électricité, suivant les possibilités existantes.

L'implantation des radiateurs doit être effectuée de manière discrète, tout en assurant une bonne répartition de la chaleur.

- Chauffage par le sol à basse température :

Principe de chauffe à recommander dans des constructions neuves ou dans le cas de rénovation lourde. Les avantages sont : une bonne répartition de la surface de chauffe, un confort remarquable, moins de poussière, car pas de convection, et un aspect esthétique indéniable par la suppression de tuyauteries et radiateurs. Une consommation d'énergie économique du fait d'une circulation d'eau à basse température. Les inconvénients sont principalement le coût d'investissement plus élevé que les radiateurs, ainsi que l'inertie du système obligeant un préchauffage de l'église avant les cérémonies.

Chauffage par air pulsé

Le chauffage par air à basse température et basse pression implique la construction d'une chaufferie. La distribution par gaines et bouches de chauffage est à envisager dès la conception de l'édifice. En cas de rénovation, certains procédés permettent une excellente intégration des bouches de sol et un circuit réduit de caniveaux enterrés d'air chaud et de reprise. Ce chauffage maintenant silencieux, sans apport d'humidité et sans condensations, assure une bonne répartition de la chaleur. La mise en température s'effectue rapidement avant une cérémonie. Ce principe de chauffage respecte parfaitement l'esthétique des lieux souvent classés par les monuments historiques. Il n'influence pas l'état des orgues si ceux-ci sont convenablement protégés (absence de « soufflage direct »).

Chauffage au gaz

- Par panneaux radiants :

Principe de chauffage direct, inesthétique et inconfortable, créant une humidité ambiante nuisible au bâtiment, la ventilation de ce type de chauffage ne pouvant être réalisée efficacement.

- Par radiateur à rampe :

Procédé qui présente le même inconvénient que le chauffage central en raison de l'appareillage avec en plus le risque d'émanation de gaz et des problèmes d'humidité.

Remarque :

La commune peut participer aux frais d'installation et de fonctionnement d'appareils de chauffage dans la mesure où cela doit contribuer à la conservation de l'édifice.

3- Peintures et enduits

Conseil : faire attention à ce que le support soit sain et que les murs respirent : éviter de mettre des enduits ciments qui bloquent l'humidité à l'intérieur des murs et qui font des taches et auréoles (humidité par capillarité).

Conclusion : 5 réflexes à avoir avant d'entreprendre la restauration d'une église :

1) Consulter la Commission diocésaine d'Art sacré. Elle proposera judicieusement conseils et avis autorisés pour éviter des erreurs parfois irréparables. La réussite de la restauration des églises sera le fruit de la collaboration du maître d'ouvrage (commune et paroisse), du maître d'œuvre (l'architecte, le cas échéant), de la commission diocésaine d'art sacré et des entrepreneurs.

2) Vérifier préalablement l'état général du bâtiment. Le bâtiment est-il mis hors d'eau ? L'état du scellement des pierres du clocher, de la voûte ou des murs a-t-il été vérifié ? (Inutile

de faire des travaux intérieurs, s'il y a des gouttières !).

3) Eclairage et aménagement liturgique. Il faut envisager - éventuellement - un aménagement liturgique (autel, ambon, siège de la présidence, place du tabernacle), une modification de l'éclairage et de la sonorisation. Ce n'est pas après le passage des peintres que l'on pose des canalisations électriques....

4) Les peintures. Les fonds doivent toujours être sains, solides et exempts d'humidité : les remontées capillaires - c'est-à-dire l'humidité qui remonte des fondations - sont la mort des peintures. Il faudra peut-être envisager le traitement des soubassements.

Le type de peinture est important. A l'évidence, les laques et « ripolins » sont à proscrire, il faut laisser respirer les murs : on préférera les peintures micro poreuses et, si possible, les peintures minérales.

Le choix des teintes doit tenir compte du style de l'édifice, de la couleur dominante des vitraux. On prendra des couleurs claires en retenant une couleur plus soutenue pour la nef et plus claire pour le chœur, afin de signifier le passage vers la lumière. On soulignera les éléments architecturaux (corniches, moulures...). Sauf exception, on ne retiendra pas plus de trois teintes (non compris le blanc pour le plafond ou les voûtes).

Le choix des couleurs ne sera pas laissé à l'arbitraire d'une seule personne (maire ou prêtre), ni soumis à référendum paroissial ou communal. Il sera le fruit d'une collaboration étroite entre les différents partenaires cités plus haut.

5) Les enduits.

La reprise des enduits ne se fait pas aussi souvent que les peintures. Deux principes :

- les enduits seront à base de chaux (en excluant impérativement le ciment pur), ce qui permet aux supports de "respirer" ;

- ils seront lissés ou talochés, et non pas jetés ou grattés : une église n'est pas une fermette ou une étable. Ils seront évidemment de couleur claire.

Quant au décrépissage des murs, pour mettre en évidence les pierres en les rejointoyant, on ne le fera pas sans une analyse sérieuse du type de maçonnerie ; il y a eu bien des catastrophes dans ce domaine.

4- Protection des édifices

A) Protections extérieures

L'ensemble des ouvrants doit comporter une bonne homogénéité entre le bloc-porte et la mécanique de fermeture. Une serrure de sécurité sur une porte fragile est inutile. S'assurer de grillages et barreaux sur les fenêtres basses : églises et dépendances. Veiller à ce qu'on ne puisse pas sortir de l'intérieur de l'église fermée. Peu de clefs, non reproductibles, bien répertoriées.

B) Protections intérieures

S'assurer du degré de résistance au vol des objets mobiliers : fixation ou scellement des statues sur leur support, accrochage des tableaux par des pattes de fixation.

Fermer confessionnaux et chapelles latérales.

Ne laisser aucune clef dans l'édifice.

Ranger l'orfèvrerie dans un coffre à la sacristie.

C) Mesure de précaution

Photographier systématiquement toutes les œuvres susceptibles d'être volées. Remplir les fiches descriptives proposées par l'Office Central pour la Répression des Vols d'œuvres et d'Objets d'Art : en remettre un exemplaire à la gendarmerie.

E) Sonorisation

Lors de la rénovation intérieure d'une église, la question de la sonorisation doit se poser

d'emblée. Si l'on doit refaire les câblages et modifier l'emplacement des haut-parleurs, ces opérations précéderont la remise en peinture.

D) Critères d'une bonne sonorisation des églises

Pour obtenir un bon résultat, tous les maillons de la chaîne sonore doivent être de qualité et bien installés. Seuls les professionnels peuvent répondre à cette demande. Ils sont capables de marier différentes marques tout en respectant le rapport qualité-prix.

E) Réalisation d'une sonorisation neuve

Il n'y a pas vraiment de contraintes, sauf si l'église a beaucoup de réverbération et d'écho. Cela nécessite en premier lieu de traiter le site acoustiquement, dans la mesure du possible. Il est bon de définir au maximum deux zones : une pour la célébration et une pour l'assistance.

Il convient d'éviter que le lieu de célébration soit dans l'assistance, afin d'éliminer au maximum l'effet Larsen (interférence entre micro et haut-parleur). Cela n'empêche pas de prévoir des haut-parleurs de retour, de façon à ce que les prêtres et les servants de chœur puissent tous profiter de la célébration. Ces hauts parleurs seront placés judicieusement pour qu'ils n'interfèrent pas avec les micros.

Quand l'église possède une tribune avec orgue, ne pas oublier un haut parleur pour l'organiste. Il est nécessaire d'avoir un micro par lieu de prise de parole : autel, ambon, présidence, animateur – chorale. Il est important de réserver également une prise pour la lecture de musique enregistrée (cassette, laser). Fixer au maximum les micros sur le mobilier liturgique pour éviter les pieds au sol.

F) Rénovation d'une sonorisation existante

Il s'agit d'adapter l'installation existante pour répondre aux besoins d'un bon déroulement de la célébration. Il faut d'abord faire le bilan du (mauvais) fonctionnement, de l'état des matériels (hors service, vétuste, utilisable) et des souhaits d'amélioration.

On tiendra compte des critères de réalisation d'une sonorisation neuve, tout en conservant ce qui peut l'être. Dans tous les cas, il convient d'établir plusieurs devis en consultant des professionnels de la sonorisation.

3. Aménagement liturgique

Remarque liminaire : les problèmes sont traités au cas par cas ; il n'y a pas de règles uniformes. Chaque église a ses spécificités...

Principes

Dès l'entrée, les différentes parties de l'édifice doivent être perçues dans leurs organisations spatiales ainsi que les structures architecturales qui les définissent.

A) Le chœur

L'aménagement du chœur demande le plus grand soin pour la mise en valeur de l'autel et du lieu de la parole (ambon). Il doit être l'espace le plus orné mais pas encombré en particulier par :

- des inscriptions, images improvisées, affiches incongrues en ce lieu sacré
- une décoration florale. Une composition florale de qualité et bien proportionnée peut prendre valeur "d'offrande"
- un mobilier inutile ou disparate.

B) La nef

Dans la nef, comme dans le chœur, il faut éviter de placer statues, tableaux, sur les colonnes, piliers, pilastres, ouverture de l'arc triomphal

(seules les croix de consécration et leurs bras de lumière sont à conserver en raison de leur rôle liturgique).

Deux raisons :

- ces éléments chargent visuellement les supports qui, eux-mêmes, reçoivent le poids des parties hautes de l'édifice ;
- accrochés perpendiculairement à la nef, ou à l'arc triomphal, ils en réduisent la largeur et nuisent à l'élan vertical.

Ces éléments sont donc à fixer sur les murs.

C) Le mobilier

Tout élément de valeur (statuaire, retable, mobilier, etc) doit être considéré avec respect, conservé "in situ" et restauré : c'est un patrimoine.

Si un problème d'aménagement oblige à des modifications d'emplacement, celles-ci doivent être faites après consultation de la Commission diocésaine d'Art Sacré et, si besoin, des monuments historiques, lorsque les éléments sont classés ou inscrits.

Tout élément nouveau introduit doit être de qualité par ses bonnes proportions, le choix des matériaux et leurs finitions, et ses qualités esthétiques.

D) Les statues

Le nombre de statues doit se limiter raisonnablement :

- aux rôles de dévotion ou de témoignage que certaines remplissent ;
- aux qualités artistiques qu'elles possèdent ;
- à leurs bonnes proportions en fonction de leur emplacement, lorsqu'elles complètent un ensemble homogène. Il faut éviter leur manipulation inutile, surtout quand elles représentent le même personnage, et qu'elles sont de valeur médiocre.

E) Affichage : obligation de discrétion

L'abondance des documents, affiches, annonces, publications envahit actuellement les églises, au risque de transformer, parfois, certaines parties de l'édifice en "stand de foire commerciale" et dont l'accrochage fait à la hâte, surchargé, donne une impression de désordre, de négligence, indécemment en ce lieu.

Un affichage discret et invisible en regardant le chœur depuis la nef, doit se limiter au porche, à l'entrée, disposé sur des panneaux mobiles bien réalisés et posés au sol.

Conseil : éviter tout accrochage direct sur les murs.

F) Regroupement de paroisses

Les regroupements de paroisses, de plus en plus nombreux, modifient les fréquentations et l'utilisation de certaines églises, d'où des situations nouvelles qui changent la destination de certains lieux devenus secondaires.

Exemples : des fonts baptismaux, moins utilisés, risquent de devenir des lieux négligés ou parfois réutilisés en rangements, débarras, etc...

Il est indispensable de les préserver et de veiller à leur entretien, ne serait-ce que pour le symbole du baptême qu'ils représentent.

Conclusion : ces données restent des principes généraux. Mais chaque église, quelle que soit son époque de construction et quel que soit son style, présente un cas particulier en raison de son volume intérieur et de ses matériaux, de son orientation et de sa lumière définie par ses verrières, de la richesse ou de la simplicité de son décor. Aussi, tout aménagement ne peut se prévoir qu'après une consultation de la Commission diocésaine d'Art sacré dans les lieux.